



MAIRIE DE FIGEAC

8 Rue de Colomb
BP 205
46 106 Figeac Cedex
Téléphone : 05.65.50.05.40
Courriel : administration.eau@ville-figeac.fr

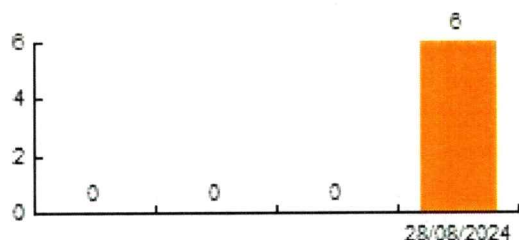
HORAIRES D'ACCUEIL

Du Lundi au Jeudi
08h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
Le Vendredi
08h30 - 12h00

EN CAS D'URGENCE TECHNIQUE

06.08.62.66.33

Historique de consommation



IDENTIFIANTS TIPI

Identifiant collectivité : 060722
Numéro de la facture : 2024-EA-00-55296

Référence à
rappeler

N° du point de consommation : 08775
Occupant : SAS CLEAN SERVICES

Adresse du
lieu desservi :

SAS CLEAN SERVICES
3 RUE BALENE
LOCAL COMMERCIAL
46100 FIGEAC

Destinataire de la facture

SAS CLEAN SERVICES
MME PINEAU SANDRINE
4 QUAI ALBERT BESSIERES
LOCAL COMMERCIAL
46100 FIGEAC

Facture réelle n° 2024-EA-00-55296 du 04/11/2024

Eau et Assainissement

Consommation du 14/02/2024 au 28/08/2024

Abonnement du 01/07/2024 au 31/12/2024

Voici la présentation simplifiée de votre facture :

Détail au verso

Votre consommation d'eau

6 m³

Prix TTC du litre d'eau (hors abonnement) : 0,00469 €

Abonnement
Consommation

Montants

32,11
28,15

Total de la facture

60,26

Montant total à payer avant le 31/12/2024

60,26 €

reglée CB CAN° 7233354
13/12/2024.

Point de consommation	N° série compteur	Diam.	Relevé le	Ancien index	Index dépose	Index rempl.	Nouvel index	Conso. en m3
08775	H22UA013479	015	28/08/2024	1			7	6
Consommation totale relevée								6

Consommation facturée (m3) 6

Détail de votre facture :	Prix au	Quantité	Unité	P.U.	Montant H.T.	T.V.A.	Montant T.T.C.
Distribution de l'eau							
ABONNEMENT EAU	2024	184	jours	33,41000	16,84	0,93 (5.5%)	17,77
CONSOMMATION EAU	2024	6	m3	2,00600	12,04	0,66 (5.5%)	12,70
Collecte des eaux usées							
ABONNEMENT ASSAINISSEMENT	2024	184	jours	25,86000	13,04	1,30 (10%)	14,34
CONSOMMATION ASSAINISSEMENT	2024	6	m3	1,69300	10,16	1,02 (10%)	11,18
Agence de l'Eau							
LUTTE CONTRE LA POLLUTION	2024	6	m3	0,33000	1,98	0,11 (5.5%)	2,09
PRESERVATION DE LA RESSOURCE EN EAU	2024	6	m3	0,08250	0,50	0,03 (5.5%)	0,53
MODERNISATION DES RESEAUX	2024	6	m3	0,25000	1,50	0,15 (10%)	1,65
Total de votre facture :					56,06	4,20	60,26

Commentaires

Quand payer ? Dans un délai de 30 jours suivant la réception de la facture .

Comment payer ?

Sans se déplacer :

Par carte bancaire, sur le site www.payfp.gouv.fr avec l'identifiant collectivité 060722, référence : 2024-EA-00-55296,

Par chèque bancaire ou postal, au Service de Gestion Comptable (SGC), 58 Avenue Philibert Delprat 46106 Figeac Cedex, joignez le papillon identifiant votre dette, libellé à l'ordre du SGC,

Par virement bancaire direct de banque à banque sur le compte du SGC de Figeac BDF CAHORS IBAN FR643000100246C468000000066 BIC BDFEFRPPCCT,

Paiement de proximité :

Par carte bancaire ou espèces (dans la limite de 300 euros), munis du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site : <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>),

Par carte bancaire auprès d'un Centre des Finances Publiques muni du présent avis.

Difficultés de paiement : Merci de vous adresser au Service de Gestion Comptable (SGC) de FIGEAC : 05.65.34.23.67 mail : sgc.figeac@dgifp.finances.gouv.fr.

Voies de recours :

Dans un délai de 2 mois suivant la notification du présent acte (article L1617-5 du Code Général des Collectivités Territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le Tribunal d'Instance si le montant de la facture est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R321-1 du Code de l'organisation judiciaire ou le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil . Les réclamations amiables sont à adresser à la Mairie de Figeac.

Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisie de la juridiction compétente. Veuillez avoir l'obligeance d'informer le SGC de cette démarche. Toute somme non acquittée dans un délai de 30 jours, après réception du présent, fera l'objet de poursuites, engagées par le comptable public indiqué par le SGC de Figeac (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels). Extrait du titre exécutoire en application de l'article L 252A du Livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L 1617-5, D 1617-23, R 2342-4, R 3342-8-1 et R 4341-4 du Code général des collectivités territoriales par André MELLINGER, Maire de FIGEAC.